EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Biriatou

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Date de convocation
Le 12 février 2015

L'an deux mil quinze,
Le 19 février
Le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU,
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Maire.
La séance a été publique.

Présents : FINESTRA, GAUTIER, GUICHARD, Adjoints,
CORNU, de ESOAIN, HAROUTIOUMIAN, IPARRAGUIRRE, OLAIZOLA,
PENA, ROUXEL, SARRON, SORHUET.
Absents excusés : BUSO, SOROETA.

Objet 4 – Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire expose que les services de l'Etat n'instruirons plus, à compter du 1er juillet 2015, les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants.

Face à ce désengagement, l'Agglomération Sud Pays Basque (ASPB) a décidé, par délibération du 18 décembre 2014, de créer un service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme ».

Le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer à ce nouveau service.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adhérer au service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme » de l'ASPB

AUTORISE le Maire à signer tout acte à cette fin, en particulier la convention qui définira les modalités de participation au service commun.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Michel HIRIART